



Contrat de Rivière DU Sous-BASSIN hydrographique DE LA VESDRE asbl

Descriptif en lien avec la cartographie réalisée dans le cadre de l'action 11Ve0258 du Protocole 2011-2013 :
Création d'une cartographie numérisée de l'ensemble des parcours de pêche pour l'ensemble des sociétés du sous-bassin hydrographique.



Version : mars 2015

www.vesdre.be

VESDRE			EUPEN							
Secteur SBH	Número de secteur donné par la société	Nom du secteur (donné par la société)	Longueur approximative du secteur (m)	Descriptif	Spécificité(s)	Autorisation(s) / Interdiction(s) d'accès aux berges, de pêche, etc. reprises au niveau des autorisations de pêche délivrées par les sociétés	Accès (= entrée à l'eau) et Parking	Informations complémentaires	Espèces	Techniques*
V-E1			1900	Aval du barrage de la Vesdre.		Secteur non géré par une société.				
V-E2			190	Parcours situé à +/-620 de la confluence avec le Diebach.		Pêche interdite.				
V-E3			1360	A hauteur de Langesthal jusqu'au barrage à hauteur du pont Bellmerin.		Secteur non géré par une société.				
V-E4			1050	Du barrage à hauteur du pont Bellmerin au barrage à hauteur de la rue de Malmedy (Malmedyer strasse).	Mouche & No kill	Berge droite accessible +/-90 en aval du barrage de Bellmerin jusqu'à la confluence avec la Helle et berge gauche accessible en aval de la confluence avec la Helle.	1*à l'amont au niveau du pont Bellmerin - parking possible 2*au niveau de la confluence Vesdre-Helle (escaliers aménagés) - parking possible		Truite	Mouche
V-E5			1260	Du barrage à hauteur de la rue de Malmedy (Malmedyer strasse) à la confluence avec l'Escherbach.		Secteur non géré par une société.				
VESDRE			BAELEN							
Secteur SBH	Número de secteur donné par la société	Nom du secteur (donné par la société)	Longueur approximative du secteur (m)	Descriptif	Spécificité(s)	Autorisation(s) / Interdiction(s) d'accès aux berges, de pêche, etc. reprises au niveau des autorisations de pêche délivrées par les sociétés	Accès (= entrée à l'eau) et Parking	Informations complémentaires	Espèces	Techniques*
V-B1	Secteur 0	Camping Hertogenwald	2170	De la confluence avec l'Escherbach jusqu'à Perkiets.		Berge gauche accessible tout du long. Berge droite interdite.	1*à +/-580m de l'amont : accès par l'entrée du camping HERTOGENWALD situé à la limite de la rue Oe ou Oestrasse (Eupen) et la rue de l'Invasion (Membach) - parking (obligatoire) à l'entrée du Camping 2*à l'aval : accès en rive gauche à Perkiets - parking possible	Hertogenwald : la distance à parcourir entre le parking et la passerelle donnant accès à la rivière est de +/- 300 m.	Truite	Mouche
V-B2			530	Aval de Perkiets.		Pêche interdite.			Truite	Mouche
V-B3			200	Amont de la passerelle Groeteclaes.		Secteur non géré par une société.				
V-B4	Secteur 1	Parcours « mouche » de Goé - Pêche en No-kill	285	De la passerelle Groeteclaes à la confluence avec le Ru de Baelen.	Mouche & No kill	Berge gauche accessible tout du long.	*à l'amont : accès en rive gauche et parking au niveau de n°10 de la rue Perkiets (descendre par le petit pont)		Truite	Mouche
V-B5			290	Aval de la confluence avec le Ru de Baelen.		Berge gauche accessible tout du long et berge droite interdite.	*accès en descendant de V-B4 ou remontant de V-B6		Truite	Mouche
V-B6			560	Amont du pont du terrain de football de l'AS EUPEN.		Berges gauche et droite accessibles tout du long.	*à l'aval : accès et parking en rive gauche au terrain de football de l'AS Eupen		Truite	Mouche

VESDRE			LIMBOURG							
Secteur SBH	Numéro de secteur donné par la société	Nom du secteur (donné par la société)	Longueur approximative du secteur (m)	Descriptif	Spécificité(s)	Autorisation(s) / Interdiction(s) d'accès aux berges, de pêche, etc. reprises au niveau des autorisations de pêche délivrées par les sociétés	Accès (= entrée à l'eau) et Parking	Informations complémentaires	Espèces	Techniques*
V-L1	Secteur 2	Zone Corman (réserve)	480	Entre le pont du terrain de football AS EUPEN et l'aval du barrage de l'usine Corman.		Secteur non géré par une société.				
V-L2			390			Pêche interdite.				
V-L3	Secteur 3	Nantistay (aval beurrerie Corman)	125	Le parcours débute 50 m en aval du barrage de l'usine Corman et continue vers l'aval jusqu'à l'ancienne passerelle de Nantistay.		Secteur non géré par une société.				
V-L4	Secteur 4	Aval de la Rochette (Goé)	410	De l'ancienne passerelle de Nantistay jusqu'au pont de La Rochette (terrain de football Goé sport), rue Vesdray à Goé.		Pêche interdite.				
V-L5			250			Pêche interdite.				
V-L6			310			Pêche interdite.				
V-L7	Secteur 5	Aval de La Rochette (Goé)	600	Secteur compris entre le Pont de la Rochette, rue Vesdray, (terrain de football de Goé) et le Pont des Ânes (entrée de Dolhain).		Berges gauche et droite accessibles tout du long.	à l'amont : parking rue Vesdray (rive droite) et accès en rive gauche et droite		Truite Ombre	Toutes techniques
V-L8			340			Berge droite accessible tout du long et berge gauche interdite.	*accès en descendant de V-L7 ou remontant de V-L9		Truite Ombre	Toutes techniques
V-L9			370			Berges gauche et droite accessibles tout du long.	*à l'aval : parking et accès en rive droite au niveau du terrain de football du C.C.Dolhain		Truite Ombre	Toutes techniques
V-L10	Secteur 6	Aval du pont des Ânes	720	Secteur entre le Pont des Ânes (pont de la N 620) et la passerelle Solvay.		Berge gauche accessible tout du long.	1*à l'amont : accès et parking au niveau de la Vieille Route de Goé – Caserne des pompiers (rive gauche) *à l'aval : accès et parking rue Ernest Solvay (rive droite) (passerelle Solvay)	Zone de pique-nique aménagée à proximité	Truite Ombre	Toutes techniques
V-L11	Secteur 7	Aval du pont de Dolhain (centre) N 61	270	Secteur situé entre la <u>passerelle Solvay</u> (Rue Ernest Solvay) et le <u>pont de Dolhain N 61</u> .		Berge droite accessible tout du long et berge gauche interdite.	*à l'amont : accès et parking rue Ernest Solvay (rive droite) (passerelle Solvay)		Truite Ombre	Toutes techniques
V-L12	Secteur 8	Aval du pont de Dolhain jusqu'à la chute du Quai des Religieuses	300			Berge gauche accessible tout du long et berge droite interdite.	*accès par le hall sportif de Dolhain (quartier du Pireux en rive gauche) - parking à proximité		Truite Ombre	Toutes techniques
V-L13			450			Berges gauche et droite accessibles jusqu'à 50 m en amont de la chute du Quai des Religieuses. Attention ! Zone d'interdiction de pêche à l'amont et à l'aval du barrage !!! (voir plaques spécifiques)	*accès par le hall sportif de Dolhain (quartier du Pireux en rive gauche) - parking à proximité		Truite Ombre	Toutes techniques
V-L14	Secteur 9	Aval de la chute du Quai des Religieuses et la Cité Carlier	305		Zone frayère	Pêche interdite.				
V-L15	Secteur 10	Aval de la Cité Carlier	1220	Secteur situé à l'arrière de la Cité Carlier et le début du grand mur longeant la N 61 sortie de Dolhain (+/- 400 m du viaduc de la SNCB.		Secteur non géré par une société.				

V-L16	Secteur 11	Amont du Préventorium	865	Prairies et champs (maïs) entre le début du grand mur et le pont du Préventorium.		Berge droite accessible tout du long.	1*à l'amont : accès et parking en rive droite avenue Reine Astrid (N61) 2*à mi-parcours : accès et parking en rive droite avenue Reine Astrid (N61) 3*à l'aval : accès et parking en rive droite au niveau du pont de l'ancien Préventorium		Truite Ombre	Toutes techniques
V-L17	Secteur 12	Parcours « mouche » de la Campagne Lonhienne	590	Secteur situé entre le pont du Préventorium et le pont de Bellevaux N 61.	Mouche & No kill	Berges gauche et droite accessibles tout du long.	1*à l'amont : accès et parking au niveau du pont de l'ancien Préventorium (accès par les deux rives) 2*à l'aval : accès et parking en rive droite au niveau du pont de Bellevaux		Truite Ombre	Mouche & No kill
V-L18			365				Berge droite accessible tout du long.	2*accès et parking en rive droite au niveau du pont de Bellevaux		Truite Ombre

VESDRE

DISON

Secteur SBH	Numéro de secteur donné par la société	Nom du secteur (donné par la société)	Longueur approximative du secteur (m)	Descriptif	Spécificité(s)	Autorisation(s) / Interdiction(s) d'accès aux berges, de pêche, etc. reprises au niveau des autorisations de pêche délivrées par les sociétés	Accès (= entrée à l'eau) et Parking	Informations complémentaires	Espèces	Techniques*
V-D1	/	De Bellevaux au pont de Renoupré	1075			Secteur non géré par une société.				
V-D2	/		450			Secteur non géré par une société.				
V-D3	/		815			Berge droite accessible tout du long.	*à l'aval : accès en rive droite au niveau du pont du chemin de fer via le chemin des Trois Fontaines.		Truite Ombre	Toutes techniques
V-D4	/		1055			Secteur non géré par une société.				

VESDRE

VERVIERS

Secteur SBH	Numéro de secteur donné par la société	Nom du secteur (donné par la société)	Longueur approximative du secteur (m)	Descriptif	Spécificité(s)	Autorisation(s) / Interdiction(s) d'accès aux berges, de pêche, etc. reprises au niveau des autorisations de pêche délivrées par les sociétés	Accès (= entrée à l'eau) et Parking	Informations complémentaires	Espèces	Techniques*
V-V1	/	De Bellevaux au pont de Renoupré	245			Berge gauche accessible tout du long.	*à l'aval : accès en rive droite au niveau du Chemin de Nasproué.		Truite Ombre	Toutes techniques
V-V2	Secteur 13	Aval du pont de Renoupré	680	Depuis le <u>Pont de Renoupré</u> jusqu'au <u>Pont de l'épargne</u> .		Berge gauche accessible tout du long. Pêche autorisée dès le 3e samedi de mars (voir règlement spécifique « Vesdre »).	*accès en remontant de V-V3		Truite Ombre	Toutes techniques
V-V3			110				Berge gauche accessible tout du long.	*accès en rive gauche uniquement à l'aval par le pont de la rue de l'Epargne - parking à proximité		Truite Ombre

V-V4	Secteur 14	Aval du pont de l'Épargne jusqu'au pont du Purgatoire à Ensival	3115	No Kill et Mouche & No Kill	Berges gauche et droite accessibles tout du long.	1*à l'amont : accès et parking en rive gauche au niveau du Pont de l'Épargne 2*accès et parking en rive gauche au niveau du Pont Renier 3*parking en rive gauche et accès en rive droite au niveau de la passerelle à côté de Thil Lorrain 4*accès et parking en rives gauche et droite au niveau du Pont des Récollets - parking à proximité 5*2 accès et parking en rive gauche au niveau de la rue du Marteau 6*accès et parking en rive droite au niveau de la rue des Combattants	Du 3e samedi de mars au vendredi précédent le 1er samedi de juin : en théorie, la pêche sur la Vesdre en aval du Pont de l'Épargne à Verviers est fermée. Toutefois, par dérogation, seule la pêche à la mouche sans lest ni annexe et uniquement du bord de l'eau est autorisée. Seule la pêche de la truite est autorisée. Du 1er samedi de juin au 30 septembre, la pêche est ouverte à toute technique reconnue par la loi sur la pêche de 1954 et ce, pour toutes les espèces, y compris en pénétrant dans le lit de la rivière.	Truite Ombre	Toutes techniques
V-V5			145		Berges gauche et droite interdites tout du long.			Truite Ombre	Toutes techniques
V-V6			1735		Berges gauche et droite accessibles tout du long (sauf à hauteur des rues Francômont et Francval).	1*accès et parking en rive gauche au niveau de la rue du Tissage 2*accès et parking en rive gauche au niveau de la rue des Weines 3*accès et parking en rive gauche au niveau de la rue A. Snoeck		Truite Ombre	Toutes techniques
V-V7			120		Berge gauche accessible tout du long.	*à l'aval : accès et parking en rive gauche au niveau de la rue de Pepinster		Truite Ombre	Toutes techniques

Secteur SBH	Commune	Lac et étang	Nom du secteur	Superficie approximative du secteur (ares / m ²)	Spécificité(s)	Interdiction(s)	Accès à l'étang	Informations complémentaires	Espèces	Techniques
M	VERVIERS	Mangombroux	Etang du Mangombroux	33 / 3300			Accès via la route du Bois de Jalhay à Verviers.			
B	JALHAY	Borchène	Etang de la Brochène	48 / 4800			Accès via la route de la Gileppe - à proximité du lac de la Gileppe.			

LRPE - Ligue Royale des Pêcheurs de l'Est
Secteur privé

Contrat de Rivière du sous-bassin hydrographique de la **Vesdre** asbl ** Cellule de Coordination
Maison Sauveur - Au Gadot, 24 - 4050 Chaudfontaine
☎ 04/361.35.33 - 📠 04/361.35.23 - coordination@crvesdre.be - <http://www.crvesdre.be>

*Ardillon écrasé sur l'ensemble des parcours